

## Le château de la Madeleine, protecteur de la ville de Chevreuse depuis un millénaire, menacé et menaçant ...



l'article de Toutes Les Nouvelles du 8 juin 2022

« La Mairie a fait le nécessaire »

## Le chemin Jean-Racine en péril ?

Victime à la fois des intempéries, de son utilisation intensive et d'un entretien déficient de la régulation des eaux pluviales, le célèbre sentier se détériore.

Depuis le XV<sup>e</sup> siècle, glissements de terrain et effondrements sont nombreux sur le coteau. Après l'effondrement de la cour de ferme du château de la Madeleine, un nouveau chemin est créé contre le mur des remparts. Mais c'est l'orage catastrophique du 3 juin 1930 qui reste à ce jour l'épisode le plus destructeur pour le site.

À la suite de cet événement, tout un système de captation des eaux pluviales grâce à des buses et fossés est mis en place. Il fonctionnera efficacement durant de nombreuses années. Mais en 1967, la mare qui se trouvait sur le plateau de la Madeleine, point bas de la plaine agricole, et jouait son rôle de bassin de rétention, cède la place à un parking. Le Parc naturel régional s'installe dans le donjon.

### « Un terrain fragile et un chemin surexploité »

Le château se trouve au sommet d'une falaise abrupte, située 85 mètres au-dessus de l'Yvette, qui ravine sous l'effet des pluies de plus en plus torrentielles. « Le système de captation des eaux pluviales étant laissé à l'abandon depuis plusieurs décennies, les buses sont totalement bouchées par la boue, la mairie procède au nettoyage de quelques-unes d'entre elles, mais cette intervention est dérisoire. L'eau s'infiltrerait partout y compris



Des associations tirent la sonnette d'alarme sur la détérioration du chemin Jean-Racine.

dans les fourreaux des câbles des télécoms chargés ces dernières années d'acheminer la fibre optique, soulignent les membres de l'Association pour la protection de l'environnement et du site de Chevreuse (APESC). Les dégâts naturels sont amplifiés par l'absence de gestion des eaux pluviales. Les routes deviennent des torrents qui charrient pêle-mêle le sable, le limon, les graviers... »

Avant d'ajouter : « De plus, malgré l'arrêté municipal situé à l'entrée du chemin Jean-Racine, qui leur en interdit le passage, les camions, camionnettes et camions poubelles, effectuent de nombreuses rotations sur un terrain déjà fragile, et un chemin surexploité. »

Selon l'Union des amis du

parc : « Un coup supplémentaire a été porté à la falaise avec la création d'un écopâturage, aujourd'hui abandonné, en aval du château. Les caprins, en déboisant, ont privé le terrain de la stabilité qu'assuraient les racines des arbres. Résultat, il s'écroule sous son propre poids. Et on constate aujourd'hui de nombreuses fissures à la base des remparts et du château lui-même. »

Gilles Dervaux, le président de l'APESC conclut : « De plus, les maisons connaissent des épisodes d'inondations dans les étages inférieurs, et une humidité permanente. »

### Deux associations tirent la sonnette d'alarme

Les deux associations tirent

### « LA MAIRIE A FAIT LE NÉCESSAIRE »

Anne Héry-Le Pallec, maire de Chevreuse, est catégorique. Elle a suivi scrupuleusement les préconisations du rapport géotechnique.

« L'eau du hameau de Hautvilliers s'engouffrait dans le chemin Jean-Racine. La mairie a commandé un rapport à la société SEMOFI, avec l'aide financière du Département, grâce à un dispositif concernant les chemins de promenade. » La conclusion du rapport est précise : « Nous conseillons la mise en place d'un système de collecte et de drainage des eaux pluviales et de ruissellements afin de les canaliser et de limiter la circulation d'eau et le ravinement au sein des couches superficielles... Nous recommandons la réalisation de caniveaux et de puisards. »

De grands fossés autour de la plaine de Hautvilliers étaient déjà en place depuis longtemps, drainant l'eau de la plaine, dans une buse, via

la rue de Versailles vers le ru de la Goutte d'Or qui traverse Chevreuse et se jette dans l'Yvette. « Ces fossés souffraient d'un manque d'entretien. Nous avons fait déboucher et renforcer les différents ouvrages d'art, notamment toute la partie du gros caniveau appartenant au domaine public ce qui représente déjà un budget conséquent pour la commune et nous avons contacté les propriétaires privés. Xavier Brébant, agriculteur, qui exploite la plaine de Hautvilliers, va remettre en état le fossé sur son terrain. Nous avons contacté les propriétaires privés. »

Concernant l'installation des chèvres sur l'écopâturage, qui a fragilisé le coteau : « Une de mes premières interventions au début de mon premier mandat a été de les évacuer pour permettre le reboisement progressif de l'espace, le couvert végétal

reprend peu à peu. C'était une erreur et nous y avons remédié. »

Quant aux inondations des maisons riveraines : « Elles sont identiques à ce que connaissent toutes les habitations avec les intempéries inhabituelles de ces dernières années. Tout ne va pas s'effondrer contrairement aux dires du président de l'APESC, Gilles Dervaux. »

Ce dernier a engagé une procédure relative au passage des camions malgré l'arrêté municipal. « J'ai demandé au Parc de contrôler le passage mais il faut comprendre les besoins des agents. Un accès par la basse-cour existait jusqu'aux années 90, j'ai donc proposé de la rouvrir mais les riverains le refusent. Il semble que quoi qu'on fasse, la collaboration soit impossible. Je le regrette car j'ai davantage l'habitude de travailler avec des partenaires qu'avec des adversaires. »

F.B.

donc la sonnette d'alarme. Leurs revendications sont confortées par les conclusions d'un rapport de l'étude géotechnique réalisé par le bureau SEMOFI en avril 2021. D'autres rap-

ports antérieurs attestent de la connaissance du problème. Pour l'APESC : « Face à cette situation, les acteurs principaux sont la mairie de Chevreuse et le PNR, les acteurs

secondaires, le Département, propriétaire du terrain et la Région qui va peut-être le racheter. »

Françoise Boyer

Hier c'était l'effondrement de la Maison d'André Claveau\* place de l'Église, propriété de la commune (Donation d'André Claveau) voir « [ici](#) »

\* 19 rue de Versailles

« La Mairie a fait le nécessaire »



**Le dossier de presse est « [ici](#) »**

Menaces de glissement du coteau de la Madeleine vers Chevreuse  
L'Union des Amis du Parc tire la sonnette d'alarme

**Le rapport du PNR de mars 2008, phase 1 est « [ici](#) » et phase 2 est « [ici](#) »**

Ruissellement sur la plaine de la Madeleine :  
Aménagement hydraulique des rouillons, de la Madeleine et du Claireau.



*Chemin agricole  
Rue de la Plaine (commune de Chevreuse)*



*Envasement au 3/4 de la buse  
sous le chemin agricole*

**Le rapport SEMOFI DE 2021 est « [ici](#) »**

Etude de la stabilité des talus au château de la Madeleine.  
Commandé par la Mairie après l'effondrement de terrain consécutif à l'orage de Juin 2018.

**La note préparatoire envoyée à la Mairie pour la réunion du 16 mars 2022 est « [ici](#) »**

**Le compte rendu qui a été envoyé à la Mairie dans la foulée est « [ici](#) »**

Présents : Anne Héry Le Pallec, Maire de Chevreuse ; Bernard Texier, Adjoint aux travaux ; Gilles Dervaux, Président de l'APESC et Guy Avril, membre de l'APESC.

**Lettre de réponse de l'aavre à la Mairie du 22 avril est « [ici](#) »  
et sans réponse à ce jour**

Nous pensons que Mme le Maire fait allusion à notre position en 2014 contre le projet de sa commune, qui souhaitait rendre possible une continuité territoriale de la CASQY s'étendant jusqu'à Chevreuse à travers le territoire de la commune de Saint-Lambert-des-Bois: une fusion avec Saint-Quentin et ses déficits.

Donc pour Mme le Maire c'est une position politique et non environnementale.

Depuis quand la politique et l'environnement sont des sujets sans corrélation ?